

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/159

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et la ville de Ris-Orangis dans le cadre du dispositif « Aide aux Vacances Sociales »

Séance du vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à l'issue de l'élection des délégués pour le scrutin sénatorial fixée à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 2 juin 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 34

Présents à la séance : 24

Excusés

représentés : 10

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapou, Jérémy Kawouk, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Sandanakichenin Djanarthany

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Sofiane Seridji à Séverin Yapou, Josiane Berrebi à Grégory Gobron, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Omar Abbazi à Gil Melin, Sonia Schaeffer à Serge Mercieca, Dounia Lebig à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Souad Medani, Laurent Stillen à Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
9 juin 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/159

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et la ville de Ris-Orangis dans le cadre du dispositif « Aide aux Vacances Sociales »

Vie des Quartiers

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Jean-Paul MONTEIRO TEIXEIRA, Conseiller municipal délégué chargé de la Vie des Quartiers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Solidarités et Modernisation du service public en date du 23 mai 2023,

CONSIDERANT la nécessité de développer des actions d'accompagnement social à l'aide au départ en vacances familiales d'été en direction des populations rissoises fragilisées, afin de favoriser, notamment, le lien social entre les parents et leurs enfants,

CONSIDERANT le projet de convention, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne définissant les engagements des parties,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE le projet de séjours « Vacances familles » 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°25-2023 entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et la ville de Ris-Orangis ainsi que tous les documents subséquents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 JUIN 2023

Publié le : 19 JUIN 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

